

COMMUNE DE FONTENAY LE PESNEL
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres	Date de la convocation	Date affichage
Présents au Conseil Municipal	23/08/2021	23/08/2021
13		
En exercice		
15		
Qui ont pris part à la délibération		
14		

L'an deux mille vingt et un le 30 août à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23/08/2021 s'est réuni en séance ordinaire sur convocation du Maire Richard VILLECHENON.

Etaient Présents : Magali LECORNU, David PORTEMONT, Isabelle LECONTE, Christophe ROUSSEAU, Marie-Claire LAURENCE, Bruno BASLY, Wilfred LEGRAS, Manuela LAURENT, Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Jérémy FANET.

Absents Excusés : Bertrand LEPICARD, Charlène GUERIN (pouvoir à Magali LECORNU)

Secrétaire de séance : Marie-Claire LAURENCE.

DELIBERATION 34-2021

OBJET : Budget Assainissement (78002) assujettissement à la TVA

Vu l'article 260 A du CGI, qui indique que les communes de moins de 3 000 habitants ou les EPCI dont le champ d'action s'exerce sur un territoire de moins de 3 000 habitants peuvent opter pour l'assujettissement à la TVA de leurs opérations d'assainissement,

Vu le courriel du 29 septembre 2021 de la Trésorerie de Bayeux dans le cadre d'un contrôle des données du dossier de TVA du budget annexe de l'assainissement, sollicite une délibération du Conseil Municipal afin de régulariser la prise d'option pour la soumission à la TVA du service « Assainissement » ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'opter pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) pour son service assainissement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette démarche

Vote : Unanime 14 Pour 0 Contre 0 Abstention

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations, Les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Richard VILLECHENON

Acte rendu exécutoire 04/10/2021
Après dépôt à la Préfecture le 04/10/2021
Et notification le 04/10/2021

